

Constitution d'une société à objet agricole GAEC – EARL – SCEA SARL – SAS – GFA - GFR

Liste des documents à remettre au CFE

Centre de Formalités
des Entreprises

Concernant la personne morale :

- Formulaire **M0 agricole** (3 volets) complété, daté et signé.
- 1 exemplaire original des **statuts** signés ou une copie authentique si signature devant notaire + 1 copie simple.
- Attestation de parution d'une **annonce légale** de création dans un journal agréé dans le département.
- 2 copies du **Procès-Verbal d'Assemblée Générale** constatant la nomination des gérants (sauf si désignés dans les statuts) certifiées conformes à l'original par le gérant.
- Pour une EARL : 1 exemplaire original du **rapport du commissaire aux apports** en cas d'apports en nature (expert agricole agréé, commissaire aux comptes, etc ...).
- En cas de capital en numéraire : **attestation bancaire de dépôt des fonds** avec pour chaque futur associé, la somme apportée.
Attention, le capital social minimum à libérer lors de la constitution est de :
 - 1/5^{ème} pour les sociétés à responsabilité limitée
 - 50% pour les sociétés par actions.Dans tous les cas, l'intégralité du capital social doit être libérée dans les 5 ans de l'immatriculation de la société.

Concernant chaque gérant (ou président en cas de SAS) :

- Un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois, ou copie des deux faces de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport, également en cours de validité.
- Déclaration de non condamnation, mentionnant la filiation, datée et signée.

Concernant chaque associé ayant le statut d'exploitant :

- Formulaire **Nsm** pour chaque associé participant aux travaux et, dans le cas d'un GAEC, un volet social Nsp pour chaque aide familial ou associé d'exploitation.

Concernant chaque associé personne physique (pour les sociétés à responsabilité illimitée) :

- ❑ Un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois, ou copie des deux faces de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport, également en cours de validité.

Concernant chaque associé personne morale :

- ❑ Extrait Kbis de moins de 3 mois
- ❑ Nom du représentant légal

Concernant le siège social :

- ❑ **Justificatif de domiciliation** du siège social de la société.
- ❑ Copie de la taxe foncière pour un propriétaire, ou d'une quittance (EDF, tél. fixe, eau) ou copie du bail pour un locataire.
- ❑ Pour les sociétés de forme commerciale, la copie du bail.

Formalités accomplies par un mandataire :

- ❑ Un **pouvoir** signé et daté du gérant et accepté par le mandataire.

Frais de greffe pour l'immatriculation au R.C.S. :

- ❑ Un chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce d'un montant de :
 - . **39,42 €** pour les sociétés commerciales,
 - . **70,39 €** pour les autres sociétés.

Option d'assistance à formalités :

- ❑ Un chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'agriculture de **67,20 € TTC** (si option : « *Formalités d'entreprise : à vous de choisir !* »).

Envoyer le dossier complet au CFE de la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France :

Pour le **77** : 418 rue Aristide Briand 77350 LE MEE-SUR-SEINE

Pour le **75-78-91-92-93-94-95** : 2 avenue Jeanne d'Arc - BP 111 - 78153 LE CHESNAY Cédex.